

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 4 JUIN 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 4 juin 2010

Aujourd'hui, à onze heures quarante-six minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 83 Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.